

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1858

QUELQUES MONNAIES INÉDITES.

PL. III, FIG. 1 A 11.

La Société archéologique de Namur nous a fait parvenir, afin de les déterminer, plusieurs monnaies, dont la plus grande partie a été découverte dans le port Grognon, à l'embouchure de la Sambre, en cette ville. Nous avons trouvé, dans cet envoi, plusieurs pièces inédites que nous nous empressons de faire connaître.

1. *Av.* Légende barbare, dont les dernières lettres **IEM** seules sont reconnaissables. Profil droit à cheveux hérissés.

Rev. Dans un grènetis, une croix pattée, à laquelle sont appendus des imitations des lettres **A** et **Ω**. **O**. Poids, 1.22. (Fig. 1.)

Cette pièce, qui fut trouvée dans le fossé de la route de Waret à Hanret, province de Namur, est une imitation barbare d'un tiers de sol mérovingien.

2. *Av.* Église à trois tours, dont celle du milieu est entre deux annelets; le tout inscrit dans un cercle entouré d'un grènetis.

Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre **V**; légende usée, dont la lettre **M** seule est encore reconnaissable; poids, 0,90 (Fig. 2.)

Nous ne ferons, au sujet de ce denier, aucune conjecture, nous contentant de faire observer que, par son type et par son poids, il semble appartenir à la Belgique et frappé pendant la première moitié du XII^e siècle. Le bâtiment de l'avvers offre une certaine analogie avec ceux dont sont empreints plusieurs deniers que M. Meyers a fait connaître dans la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. III, pl. VI.

3. *Av.* Lion debout, à gauche.

Rev. Croix pattée, à jour, cantonnée de : B— $\overline{\text{X}}$ —S— $\overline{\text{N}}$.

A. Poids, 0.35. (Fig. 3.)

Cette obole de Henri III, duc de Brabant (1241-1261), est au même type que le denier, dont différentes variétés ont été publiées par plusieurs numismates, et entre autres par M. Van der Chijs (1).

4. *Av.* I—D—VX. Lion debout dans un écusson.

Rev. Croix cantonnée des lettres I—D—V—X. A.

Poids, 0.50. (Fig. 4.)

Le dépôt de monnaies trouvé à Grand-Halleux, et si riche en petits deniers au même type frappés par Jean I, duc de Brabant (1261-1294), mais à la croix cantonnée de : L—O—V— $\overline{\text{X}}$ (2), n'a fait connaître aucun exemplaire qui offre le nom du duc inscrit à l'avvers et au revers. C'est jusqu'ici le seul exemplaire que nous en ayons vu.

(1) *De Munten der voormalige hertogdommen van Brabant en Limburg*, pl. IV, fig. 4 à 7.

(2) *Voy.* cette pièce gravée dans la *Revue de la numism. belge*, 1^{re} sér., t. I^{er}, fig. 4.

5. *Av.* ✠ PHS DEI GRATIA DVX BR... Écusson écartelé, au premier et au quatrième, d'un lis, et, au second et au troisième, de Bourgogne et de Flandre.

Rev. ✠ M O N — E T T A · N — M E E L I. Croix traversant un double cercle et coupant la légende. B. n. Poids : 0.63. (Fig. 5.)

La double mitte, au même type, a été publiée par M. Van der Chijs (1); l'une et l'autre ont été frappées, à Malines, par Philippe le Bon (1419-1467).

6. *Av.* ✠ IOH T A Dans un cercle, la lettre N entourée de trois annelets.

Rev. ✠ H O : N T H Croix pattée dans un cercle. B. n. Poids : 0.72. (Fig. 6.)

Une monnaie de billon, mais tant soit peu plus blanche que celle dont nous venons de donner la description, a été frappée, pour la Flandre, par Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305). Son type et son module ont, avec notre pièce, tant de ressemblance, qu'au premier abord il y a moyen de les confondre; mais, au lieu de porter, dans le champ, un N, celle de Gui, frappée pour la Flandre, est empreinte de GE—OM. Cette ressemblance et l'affinité qu'elle a avec le type des *cokibus* de Guillaume I, comte de Hainaut (1304-1337), nous portent à croire que cette pièce a été frappée par Jean I, comte de Namur (1297-1330).

(1) *De Munten der voormalige hertogdommen van Brabant en Limburg*, pl. XVI, fig. 14.

7. *Av.* **COMES N̄TMVRCE.** Lion barré, couronné et debout à gauche.

Rev. **IO—H̄T—N̄N—ES.** Croix à triples bandes fleuronée et coupant la légende. B. b. Poids: 0.60.
(Fig. 7.)

Le type de l'avvers de ce quart de gros est imité des demi-gros de Louis de Nevers, comte de Flandre (1322-1346), et celui du revers est copié d'une pièce de même valeur de Jean III, duc de Brabant (1312-1355), empreinte d'un buste de saint Pierre. Guillaume I, comte de Namur (1337-1391), frère et troisième successeur de Jean II, adopta, après le décès de ses deux autres frères, Gui II, mort en 1336, et Philippe III, mort l'année suivante, un type semblable pour ses quarts de gros. Nous ne doutons donc point que cette pièce ne doive être attribuée à Jean II, comte de Namur (1330-1335), contemporain de Jean III, duc de Brabant, et de Louis de Nevers, comte de Flandre, dont nous venons de faire mention.

La découverte de cette monnaie doit faire supposer, avec quelque vraisemblance, que l'on retrouvera un jour des demi-gros et des gros au même type de Jean II, et des pièces semblables de Gui II et de Philippe III, si toutefois le règne si court de ces princes leur a permis de frapper monnaie d'argent ou de billon blanc. On sait que jusqu'ici aucune monnaie de Gui II n'est encore connue, et que toute la numismatique du règne de Philippe III se borne, pour le moment, à une monnaie de billon noir de ce prince.

8. *Av.* **MONETA N̄TMVRCE.....** Dans un cercle, la lettre **N̄** entourée de quatre feuilles de trèfle.

Rev. GVII—LÆLM—VS EO—MÆS. Croix traversant un cercle et coupant la légende. B. n.
Poids : 1.58. (Fig. 7.)

La *Revue de numismatique*, publiée par MM. Cartier et de la Saussaye, avait déjà révélé l'existence de cette double mitte. Ce Recueil nous apprend qu'elle est très-commune dans le Maine, où, selon deux arrêts du parlement de Paris, du 12 juillet 1378 et du 8 août 1416, elle avait reçu le nom de *guillots*, du nom de Guillaume dont elle est empreinte; mais jusqu'ici elle n'avait pas encore été publiée, et même, par une singularité inconcevable, elle était restée inconnue aux numismates belges.

L'auteur de l'article inséré dans la *Revue de numismatique*, au sujet de ces *guillots*, pense que ces pièces sont de Guillaume I, comte de Namur (1337-1391), ou de Guillaume II, son successeur (1391-1418) (1). Nous croyons qu'elles sont de Guillaume I et très-probablement de l'époque de sa minorité, lorsque l'administration du comté appartenait encore à sa mère et tutrice. La lettre *Æ* (*amurcum*), dont le champ est orné, semble être une réminiscence de la monnaie noire de Jean I et une imitation des monnaies de Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384), empreintes des lettres *FL*(*andria*). De plus, la date du premier arrêt du parlement de Paris (12 juillet 1378) démontre déjà que ces monnaies sont antérieures à Guillaume II, dont le règne ne commença qu'en 1391.

La pièce qui suit est la moitié de la précédente :

(1) *Revue de numismatique*, 1846, p. 468.

9. *Av.* MONETX · NXMVR..... Dans un cercle, la lettre **N**, comme au numéro précédent.

Rev. GV.... — ELM — — — ..ME. Croix, comme au numéro précédent. B. n. Poids : 0.65.
(Fig. 9.)

10. *Av.* ✠ MOXE..... VRÆ. Lion barré, debout à gauche.

Rev. GVILLE.... MVR?. Croix légèrement pattée dans un grènetis. B. n. Poids : 0.48.

Nous croyons que cette monnaie appartient encore, par son type et par la brisure du lion, au règne de Guillaume I, comte de Namur, si riche en variétés de monnaies noires.

11. *Av.* Colonnade entre deux croisettes et surmontée d'un oiseau.

Rev. ✠ H..... Croix pattée dans un grènetis et cantonné de deux astres et de deux annelets. A. Poids : 0.60. (Fig. 11.)

Plusieurs numismates nous ont communiqué, afin de les déterminer, des exemplaires du denier dont nous venons de parler. Mais leur mauvais état, la négligence avec laquelle ils avaient été frappés et le peu d'étendue de leurs flans, qui souvent ne permettait pas de recevoir l'empreinte de la légende, ne nous ont pas mis à même de la lire et moins encore de les déterminer. Cependant, nous avons pu constater, au moyen de leurs provenances, que ces deniers avaient toujours été trouvés en Belgique; circonstance d'où nous avons conclu, avec quelque vraisemblance, qu'ils ont été fabriqués dans notre pays. Leur type, qui paraît être une dégénérescence du temple, est de la

seconde moitié du XII^e siècle ; mais il ne semble convenir ni aux duchés de Brabant et de Limbourg, ni au pays de Liège, et moins encore aux comtés de Flandre et de Namur. Quelle est la localité à laquelle ces deniers appartiennent ? C'est une énigme que la lettre H, gravée au commencement de la légende du revers, ne nous permet pas de résoudre d'une manière positive. Nous prions les numismates, qui possèdent des exemplaires plus complets que celui dont nous donnons la gravure, de vouloir les faire connaître ou de nous communiquer leurs observations à ce sujet.

Сн. РЮТ.

